

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chère Associée, Cher Associé,

En date du 27 décembre 2010, nous vous faisons part de l'ouverture de la 7^{ème} augmentation de capital de Foncia Pierre Rendement celle-ci portant sur 20.000 parts nouvelles.

Encore une fois, vous avez été nombreux à y participer et nous vous remercions de votre confiance, ce qui a permis de clôturer par anticipation la 7^{ème} augmentation de capital en date du 10 Février 2011.

Le succès rencontré permettra d'investir près de 15 millions d'euros en patrimoine immobilier orienté plus particulièrement sur des locaux commerciaux, confortant ainsi l'assise de Foncia Pierre Rendement, dont la capitalisation dépasse 170 ME au 31 mars 2011.

Par ailleurs, nous informons les porteurs de parts de la SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra le **28 Juin 2011 à 11 heures** au 8 rue d'Athènes – 75009 PARIS.

Mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition au 01.55.52.53.16.

Danielle FRANCOIS-BRAZIER
Vice-Président

1 - SITUATION DU CAPITAL AU 31 MARS 2011

FONCIA PIERRE RENDEMENT est une SCPI à capital fixe à compter du 23 juin 2003. Elle a absorbé les SCPI FININPIERRE 3, REVENU BOUTIQUE et PIERRE RENDEMENT au 1^{er} juillet 2002.

Valeur nominale de la part	400 Euros
Capital nominal au 31/12/2010	80.740.800 Euros
Capital nominal au 31/03/2011	85.754.400 Euros
Date de création	4 juillet 1990
Durée statutaire	99 ans

Nombre de parts au 31/12/2010	201 852
Nombre de parts souscrites entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 10 février 2011	12 534
Nombre de parts au 31/03/2011	214 386
Nombre d'associés au 31/03/2011	2 645

2 – MARCHÉ DES PARTS

2-1 / CONDITIONS GENERALES

Si l'acquéreur n'est pas associé, il doit être agréé par la Société de Gestion, la transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, le transfert de propriété qui en résulte est opposable dès cet instant à la société et aux tiers.

Conformément aux statuts, l'acquéreur perçoit les acomptes sur dividende à compter du 1^{er} jour du mois qui suit l'inscription de la cession au registre des associés. Les acomptes sur dividende afférents au trimestre au cours duquel s'effectue le transfert de parts sont répartis entre vendeur et acquéreur au « prorata-temporis » compte tenu de la date d'entrée en jouissance attribuée aux parts cédées.

La Société ne garantit pas la revente des parts.

2-2 / CESSIION DE PARTS AVEC INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

⇒ **Pour les vendeurs :** Les demandes de vente ou **ordres de vente** sont à adresser avec l'original du certificat de parts ainsi qu'une **copie de votre bulletin de souscription** à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts mises en vente, le prix limite de vente, la copie recto verso de la carte d'identité nationale ou des signataires et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits après vérification de leur validité sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme.

⇒ **Pour les acquéreurs :** Les demandes d'achat ou **ordres d'achat** sont à adresser à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts, le prix limite d'achat, sa durée de validité et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable s'il est accompagné du moyen de paiement correspondant. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, **par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation**. L'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 selon l'article 726 du Code Général des Impôts et la commission d'intervention de la gérance de 5,98 % TTC sur la valeur de marché.

⇒ **Périodicité de la publication du prix d'exécution :** La société de gestion procède le **20 de chaque mois à 12 heures** ou le premier jour ouvrable suivant, **excepté pendant la période d'émission des parts sur une augmentation de capital, ou la société de gestion procède le dernier jour ouvré de chaque mois à 12 h**, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres de vente et d'achat inscrits sur le registre. Le prix d'exécution ainsi que la quantité de parts échangées sont consultables sur notre serveur vocal n° 0 810 69 79 04 et sur notre site internet : www.foncia.com. Pendant cette même période, la société de gestion veille à ce que les investisseurs puissent souscrire des parts dans le cadre de l'augmentation de capital ou acquérir des parts sur le marché organisé des parts, à des conditions financières proches en tenant compte des frais d'acquisition sur le marché organisé et de l'incidence du différé de jouissance des parts émises.

Nous vous informons que la confrontation du mois d'août 2011 aura lieu le Mercredi 31 août à 12 heures. Les ordres de vente et d'achat seront enregistrés par la société de gestion, par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation.

Période de confrontation couverte	Parts échangeables en fin de période avant exécution				Nombre de parts échangées	Valeur d'échange (par part)		Ordres non exécutés (nombre de parts)	
	A la vente		A l'achat			Net vendeur	Net acquéreur	A la vente	A l'achat
	Nbre d'ordres	Nbre de parts	Nbre d'ordres	Nbre de parts					
31/01/2011	1	40	10	152	40	720,85	800,00	0	112
21/02/2011	1	12	9	131	12	729,86	810,00	0	119
21/03/2011	1	30	21	276	30	748,33	830,50	0	246 ⁽¹⁾

(1) 246 dont les valeurs net acheteur sont comprises entre 780 euros et 830,50 euros ; 2 parts à 830,50 euros net acheteur ; 18 parts à 830 euros net acheteur ; 21 parts à 824,58 euros net acheteur ; 18 parts à 823 euros net acheteur ; 33 parts à 820 euros net acheteur.

2-3 / CESSIION DE PARTS SANS INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

Les conditions de cession sont librement débattues entre le vendeur et l'acquéreur. Le cédant ou le cessionnaire s'acquitte des droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et règle à la société de gestion les frais de dossier d'un montant de 100 Euros TTC et ce quel que soit le nombre de parts cédées. L'enregistrement de la transaction sera effectué par la société de gestion à réception du formulaire 2759 de «déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte» enregistré auprès des services fiscaux, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de FONCIA PIERRE GESTION dont le montant correspond aux frais de dossier.

3 - ETAT DU PATRIMOINE

Les valeurs suivantes seront soumises à l'approbation des associés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2011

VALEURS DU PATRIMOINE

Au 31 décembre 2010	Globale de la SCPI	Par part
	Euros	Euros
Valeur expertisée des immeubles HD	121.548.000,00 €	602,16 €
Valeur de réalisation*	139.156.383,50 €	689,40 €

* Valeur d'expertise du patrimoine +/- Valeur nette des autres actifs.

Acquisition / Cession : Néant

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2011 (1)
97,25 %	96,11 %	95,97 %	97,17 %

(1) loyers quittancés / loyers quittancés + vacants

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION EN SURFACE

Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2010 (1)	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2011 (1)
97,59 %	96,74 %	97,22 %	96,08 %

Montant des loyers hors taxes quittancés de FONCIA PIERRE RENDEMENT du 01/01/2011 au 31/03/2011 : 2.802.248,24 Euros

ETAT DES VACANTS AU 31 MARS 2011

Adresses	Surfaces vacantes
Galerie Saint-Victoret 13730 SAINT VICTORET	123 m ²
7/9 Grande Rue 62200 BOULOGNE SUR MER	289 m ²
52/54 rue Saint Jean 14400 BAYEUX	70 m ²
6 rue du Chapitre 30900 NIMES	37 m ²
13-15 route de Voulx 89100 SENS	600 m ²
18 rue Audra 21000 DIJON	295 m ²
147 rue Marechal Leclerc 94410 SAINT MAURICE	110 m ²
2 rue Jean Rostand 91300 MASSY	80 m ²
Zac La Fontaine 10150 CRENEY PRES TROYES	311 m ²
26 rue du Docteur Laine 14800 TOUQUES	316 m ²
Sous-Total	2.231 m²
36-52 Boulevard Pasteur 94260 Fresnes	502 m ² (en cours de réaménagement), dont 157 m ² de surface d'habitation
Total	2.733 m²

4 - DIVIDENDES (par part)

Les dividendes font l'objet de 4 versements au cours de l'année : 3 acomptes trimestriels, plus le solde déterminé à la clôture de l'exercice. Les revenus financiers peuvent être soumis sur option de l'associé au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt à la source au taux de 19 % au 1^{er} janvier 2011. Par ailleurs ces revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux (12,3 % au 1^{er} janvier 2011), pour tous les associés personnes physiques résidents fiscaux en France. La société de gestion procède chaque trimestre à la retenue à la source de ces prélèvements.

1 ^{er} trimestre 2011	
Dividende versé pour le trimestre :	11,70 €
Dividende versé par mois de jouissance :	3,90 €
Dividende versé net de prélèvements sociaux sur revenus financiers (12,3 %) :	11,67 €
Dividende versé net de prélèvements sociaux et de prélèvement libératoire forfaitaire sur revenus financiers (31,3 %) :	11,639 €

Rendement de la part exprimé en taux annuel des acomptes cumulés rapporté au prix payé par l'acquéreur au 21 Mars 2011 : 5,63 %

5 - FISCALITE

Conformément aux dispositions de l'article 885 S du Code Général des Impôts, les associés des sociétés civiles de placements immobiliers imposables au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune doivent faire figurer sur leur déclaration les parts de SCPI qu'ils détiennent pour leur valeur vénale ou valeur d'échange net vendeur au 20 décembre 2010 telle que vous la retrouvez au paragraphe 2-2 « Marché des parts » du bulletin trimestriel d'information n° 04-10 du 4^{ème} trimestre 2010 soit : **720,85 euros**.

La note d'information de la SCPI FONCIA PIERRE RENDEMENT a reçu de l'AMF le Visa SCPI n° 10-42 en date du 19 novembre 2010

Siège social : 70, rue Saint Lazare - 75009 Paris

Société de gestion : FONCIA PIERRE GESTION 13, avenue Lebrun - 92188 ANTONY Cedex - Tél. : 01.55.52.53.16 – Fax : 01.55.52.52.51

Agrément COB devenue AMF N°95-30 du 24 avril 1995



GROUPE BPCE